



Rubrique « Enjeux de l'évolution de l'enseignement supérieur et de la transformation pédagogique »

Processus de Bologne et internationalisation de l'enseignement supérieur

1. Le contexte européen

Depuis les années 1990, nous évoluons dans un contexte intergouvernemental, inédit, de **construction et d'harmonisation** de l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur (EEES ou EHEA : European Higher Education Area) qui se veut être à la fois coopératif, lisible, attractif et compétitif. Ce contexte particulier résulte de la coexistence de deux processus convergents :

- Le premier, **universitaire**, est le **Processus de Bologne**, dont la mise en œuvre en France (et en Afrique) a donné lieu au système LMD (Licence, Master, Doctorat).
- Le second, **politique et économique**, est la **Stratégie de Lisbonne**. Il est axé sur l'économie de la connaissance, qui a concerné 15 pays au départ puis qui concerne maintenant 27 pays de l'Union Européenne.

Le processus de Bologne a d'abord été initié par **4 pays** : la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni et l'Italie, lors de la déclaration de la Sorbonne en 1998, puis a mobilisé **29 pays** signataires lors de la déclaration de Bologne en 1999, et ce sont maintenant **48 pays** européens qui sont impliqués avec plus de 5 500 institutions et plus de 30 millions d'étudiants concernés.

Mais le processus de Bologne, soutenu par la Commission Européenne, l'UNESCO et l'OCDE, s'étend dorénavant bien au-delà de l'Europe, puisqu'il impacte également de nombreux pays d'Afrique et du Maghreb, d'Asie, d'Amérique latine, d'Amérique du Nord (1,2).

Le processus de Bologne est mis en œuvre à plusieurs niveaux : international, national et institutionnel.

Il est nourrit, au niveau international, par les travaux du BFUG (Bologna Follow-up Group : instance intergouvernementale chargée du suivi du processus de Bologne) où sont représentés les pays signataires, par la Commission Européenne et le Conseil de l'Europe (3, 4), ainsi que par différentes organisations dont l'EUA (l'association européenne des universités)(5), l'ESU (l'union européenne des étudiants)(6), l'EURASHE (l'association européenne des institutions d'enseignement supérieur)(7), l'ENQA (association européenne pour l'assurance qualité)(8), l'Internationale de l'Education (9), BUSINESSEUROPE (représentation patronale)(10), et l'UNESCO (11) bien sûr, entre autres.

Le BFUG doit en particulier s'assurer de la mise en œuvre des mesures décidées par les 48 ministres du processus de Bologne, lors de conférences qui ont lieu tous les deux ou trois ans. La dernière conférence ministérielle s'est déroulée en 2015, à Erevan, la capitale de l'Arménie. La prochaine sera organisée en 2018, par la France, qui assure également la vice-présidence du BFUG et le portage du secrétariat de Bologne sur la période 2015-2018. C'est une opportunité pour que les universités françaises s'impliquent davantage et influencent les politiques de l'espace européen de l'enseignement supérieur.

2. Les conséquences du Processus de Bologne

L'harmonisation de l'espace européen de l'enseignement supérieur, espace de coopération et de compétition, a donc pour vocation de favoriser la **qualité**, la **lisibilité**, et l'**attractivité** des dispositifs de formation supérieure et d'assurer l'**employabilité** et la **mobilité** des diplômés.

C'est ce qui a permis de développer ces dernières années les concepts, nouveaux, d'**évaluation** et d'amélioration de la **qualité** de l'ES avec :

- d'une part, un réseau européen d'agences qualité qui a introduit les notions de référentiels et de procédures qui permettent des comparaisons et des garanties de qualité, avec des lignes directrices et de nouvelles pratiques d'étalonnage sur la base de références partagées que sont les procédures d'**accréditation**. C'est ainsi qu'en France l'agence d'évaluation, l'AERES, a été créée en 2007, maintenant remplacée, conformément à la loi de 2013, par le HCERES : le haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur ;
- et d'autre part, des cadres de certification pour la formation, qui font référence **aux 3 cycles du supérieur** (grades de Licence [Bachelor en dehors de la France], Master et Doctorat, en tenant compte du niveau et des domaines, avec la production des descripteurs de Dublin qui introduisent la notion de compétences dans les résultats d'apprentissage des diplômés / Learning Outcomes). On parle alors de European Qualifications Framework (EQF, en 8 niveaux en Europe, les niveaux II et I français correspondants aux niveaux 6-8 européens)(12) ou de **cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie** (CEC)(13). Leur déclinaison française a donné lieu au cadre national des formations (14) avec la parution en janvier 2015, des **référentiels de compétences des mentions de Licence** (15); les niveaux de certification professionnelle font les liens entre le milieu de l'éducation et le milieu professionnel. En France, pour être reconnues, les formations du supérieur doivent être inscrites au répertoire national des certifications professionnelles (avec **une fiche RNCP**) (16).

Ainsi, au-delà de la réforme structurelle des systèmes et des diplômes, le processus de Bologne a servi, de levier pour faire émerger dans l'enseignement supérieur :

- une culture de la **qualité** (avec l'exigence de définition d'objectifs partagés et de développement de travail en commun dans les établissements),
- des capacités **d'auto-évaluation** (avec de forts impacts sur la stratégie et la gouvernance des établissements et sur leur relation de confiance avec la société),
- une évolution vers des stratégies **d'internationalisation** et de communication (pour répondre aux exigences de clarification et de compréhension mutuelle à des fins de mobilité),
- un engagement pour inscrire les actions en faveur de la dimension sociale, de l'employabilité, du développement personnel et professionnel tout au long de la vie.

→ Tous ces éléments conduisent inévitablement à un changement de paradigme pour l'Enseignement supérieur :

- ne plus centrer l'enseignement sur les contenus disciplinaires mais sur l'apprentissage des étudiants (17, 18, 19): *les diplômes de formations supérieures doivent être en mesure de garantir l'appropriation des savoirs par leurs diplômés, et l'approche par compétences présente alors un grand intérêt à se substituer à la simple transmission des savoirs qui ne répond plus aux attentes et aux besoins des publics étudiants d'aujourd'hui* ;
- ne plus viser uniquement les compétences spécifiques mais également les compétences transversales et les compétences non cognitives (« soft skills » (20): motivation, persévérance, estime de soi...) : *ce qui peut être largement développé grâce à l'utilisation de méthodes actives de pédagogie lors des séquences et des activités d'enseignement* ;
- ne pas se contenter de favoriser la culture générale, mais veiller à développer l'employabilité des diplômés (21, 22,23) ;
- répondre aux impératifs nationaux ne suffit plus, l'internationalisation est cruciale et maintenant incontournable, quel que soit le domaine d'activité considéré (24);
- l'enseignement supérieur n'est pas limité à la formation initiale et doit permettre l'accès à la formation et au développement professionnel et personnel du plus grand nombre tout au long de la vie (25,26).

3. Les exigences du processus de Bologne

Les enjeux de l'enseignement supérieur requièrent la maîtrise des outils du processus de Bologne qui contribuent à la lisibilité et à la mobilité :

- le supplément au diplôme (SD),
- le système de transfert de crédits européens : les ECTS.

Le **supplément au diplôme** (longtemps appelé annexe descriptive en France) est un document essentiel pour la lisibilité et l'attractivité du diplôme : il comporte des rubriques décrivant l'organisation (nature, niveau, contexte, contenus, statut) de la formation suivie avec succès, les acquis d'apprentissage qui valide ce diplôme, le système de notation et de répartition des notes, l'organisation du système d'enseignement supérieur du pays.

Il doit être délivré de manière systématique, et gratuitement, à l'étudiant en même temps que son diplôme. Il répond à 2 types d'objectifs : institutionnels (pour la lisibilité et la comparaison des diplômes à l'échelle nationale et internationale, pour faciliter la mobilité, la transparence et la reconnaissance académique des diplômes, pour la promotion de la dimension européenne dans l'enseignement supérieur) et sociaux (pour rendre accessibles et explicites à tous les publics les nombreux titres délivrés par l'enseignement supérieur, pour rendre les objectifs d'un diplôme plus clairs, pour permettre la prise de conscience des compétences transférables pour la recherche de stage et d'emploi, pour valider le diplôme de manière équitable (FI, FC et VAE)).

Le supplément au diplôme (27,28) fait partie des documents de l'EUROPASS (29) au même titre que le portfolio et le CV.

Le système de transfert de crédits européens : les ECTS (European Credit Transfert System) est l'outil clé du processus de Bologne. Il facilite :

- la lecture et la comparaison des programmes d'études pour tous les étudiants et enseignants, tant locaux qu'étrangers (en France, la licence est obtenue avec 180 crédits ECTS et le master, avec 120 ECTS),
- la mobilité (transfert de crédits dans un autre programme, poursuite d'études, réorientations...), la reconnaissance académique, la valorisation de l'éducation tout au long de la vie,
- l'organisation et la révision des programmes de formation, la transparence sur la formation, ses objectifs, les compétences attendues et les modalités d'évaluation des acquis d'apprentissage.

Les ECTS correspondent à la charge de travail estimée nécessaire à l'étudiant **standard** pour atteindre les résultats attendus à la fin d'un processus de formation (validation des compétences visées à un niveau donné). La détermination de la charge de crédits pour une nouvelle unité d'enseignement doit faire l'objet d'un consensus au sein de l'équipe pédagogique et tenir compte de l'évaluation des étudiants (30, 31).

Une année correspond à 60 ECTS. Selon les statistiques européennes, la charge de travail annuelle de l'étudiant étant comprise entre 1500 et 1800 h de travail (personnel, en présentiel et à distance, en groupe et individuellement), un crédit ECTS correspond à une fourchette de 25 à 30 heures de travail (32, 33, 34).

A ce stade, on prend conscience que la consolidation de l'espace européen de l'enseignement supérieur dépend en France en tout premier lieu de la sensibilisation et la professionnalisation des acteurs de l'enseignement supérieur et de la gouvernance des établissements afin de permettre la mise en œuvre significative et concrète des acquis d'apprentissage de l'étudiant et donc l'approche par compétences. Cette dernière est déterminante

- pour l'utilisation des ECTS,
- pour la rédaction et l'usage du SD et de la fiche RNCP,
- pour l'évaluation, la reconnaissance et la valorisation des diplômes et des diplômés,
- pour la compréhension et l'usage des cadres des certifications,
- pour l'organisation et le pilotage des programmes et des offres de formation,
- pour la réponse à la demande de formation tout au long de la vie,
- pour la métamorphose numérique de la société,
- pour la garantie de la qualité de l'enseignement supérieur.

→ tous ces éléments sont interdépendants !

Le grand défi d'aujourd'hui, c'est donc de réunir toutes les conditions qui favoriseront un environnement propice aux études et au travail, avec des formations supérieures innovantes, centrées sur l'acquisition de compétences et la réussite d'étudiants responsables et autonomes.

L'accent est donc mis dorénavant sur **la qualité de la pédagogie universitaire** dans un cadre de formation tout au long de la vie.

Les pratiques innovantes, l'alignement pédagogique avec l'approche par compétences, l'évaluation des acquis d'apprentissages, le pilotage des équipes pédagogiques dans une approche programme avec les conseils de perfectionnement et une vision claire des objectifs partagés, l'adaptation des espaces physiques d'apprentissage, l'apport du numérique, la connaissance des attentes et des pratiques des publics de l'enseignement supérieur, la responsabilisation, la construction de la confiance des étudiants et du monde professionnel, ... sont des aspects de première importance à prendre en compte dans les missions de l'enseignant du supérieur et dans celles des équipes de gouvernance.

L'enseignant chercheur doit donc pouvoir être formé ou au moins accompagné sur le terrain dans son développement professionnel, ses activités doivent pouvoir être évaluées pour qu'elles soient toujours en cohérence avec la démarche d'amélioration continue des formations et pour qu'elles soient enfin reconnues (au même titre que les activités de recherche) et valorisées.

A ce stade où l'on prend conscience des grandes évolutions des objectifs de l'enseignement supérieur, de la diversité des étudiants et des attentes, de l'importance des enjeux de l'éducation pour la société d'aujourd'hui, il est devenu impératif dorénavant de former et d'accompagner les enseignants du supérieur dans la diversité de leurs missions, d'évaluer leurs activités afin de mieux les reconnaître et les valoriser.

Cela repose sur la réalité du portage politique de la transformation pédagogique par les établissements ou les sites d'enseignement supérieur, et par la mise en place ou la consolidation et le développement des services de soutien à la pédagogie.

patricia.arnault@enseignementsup.gouv.fr

Pour en savoir plus :

(1) <http://www.agence-erasmus.fr/page/tempus>

(2) <http://ife.ens-lyon.fr/publications/edition-electronique/education-societes/RE012-2.pdf>
ou Charlier Jean-Émile, Croché Sarah, « Le processus de Bologne, ses acteurs et leurs

complices. », *Education et sociétés* 2/2003 (n° 12), p. 13-34 URL : www.cairn.info/revue-education-et-societes-2003-2-page-13.htm. DOI : 10.3917/es.012.0013.

- (3) http://www.coe.int/t/dg4/highereducation/default_fr.asp
- (4) <http://www.ehea.info/article-details.aspx?ArticleId=5>
- (5) http://www.coe.int/t/dg4/highereducation/EHEA2010/StakeholdersEUA_FR.asp
- (6) <http://www.esu-online.org/>, <http://www.eua.be/>
- (7) <http://www.eurashe.eu/french/>
- (8) <http://www.enqa.eu/>
- (9) <http://www.ei-ie.org/fr/>
- (10) <https://www.businesseurope.eu/>
- (11) <http://fr.unesco.org/> et <http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002206/220649f.pdf>
- (12) <https://ec.europa.eu/ploteus/content/descriptors-page>
- (13) http://www.agence-erasmus.fr/docs/reader_documents_conference_bologne_mars.pdf
- (14) <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028543525&categorieLien=id>
- (15) <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid61532/les-referentiels-de-competences-en-licence.html>
- (16) <http://www.cncp.gouv.fr/>
- (17) http://staging.medecinegen-creteil.net/wp-content/uploads/2012/01/Kaufman_Pedagogie_medicale.pdf
- (18) <https://ripes.revues.org/778>
- (19) <http://blog.educpros.fr/jean-charles-cailliez/2015/08/14/comment-innover-dans-lenseignement-superieur-un-ouvrage-de-referance-de-denis-berthiaume-et-nicole-rege-colet-pour-accompagner-vos-pratiques-pedagogiques-et-experimenter/>
- (20) <http://www.cereq.fr/publications/Net.Doc/L-effet-des-soft-skills-sur-la-remuneration-des-diplomes>
- (21) http://europa.eu/rapid/press-release_IP-12-394_fr.htm
- (22) <http://www.agence-erasmus.fr/evenement/204/conference-europeenne-des-experts-de-bologne-employabilite-et-insertion-professionnelle%C2%A0;>
- (23) <http://www.euroguidance-france.org/actualites/insertion-professionnelle-et-employabilite/>
- (24) <http://www.uis.unesco.org/Library/Documents/investir-internationalisation-enseignement-superieur-education-fre.pdf>
- (25) http://www.eucen.eu/BeFlex/Dissemination/Lille/MichelFeutrie_Lille1seminar.pdf
- (26) <http://www.eucen.eu/>
- (27) http://www.agence-erasmus.fr/docs/20130715_guide-sd.pdf
- (28) http://www.enic-naric.net/fileusers/8601_LE_SUPPLEMENT_AU_DIPLOME.pdf
- (29) <http://europass.cedefop.europa.eu/fr/home>
- (30) <http://unideusto.org/tuningeu/home/385-euus-research-project.html>
- (31) <http://rechercheformation.revues.org/1387>
- (32) <http://www.agence-erasmus.fr/page/ects>
- (33) http://ec.europa.eu/education/ects/ects_fr.htm
- (34) http://ec.europa.eu/education/library/publications/2015/ects-users-guide_en.pdf